

- Afin de limiter les nuisances sonores liées au chantier, plusieurs actions pourront être mises en place comme des circulations sur itinéraires fixes, des affiches afin de sensibiliser l'ensemble du personnel du chantier, des limitations de vitesse des engins, les moteurs seront coupés en cas d'arrêt prolongé, les communications entre le personnel pourront être faites par talkie-walkie.
- Afin de limiter les poussières liées au chantier, un arrosage des voies de circulation sera réalisé, des systèmes de nettoyage des roues pourront être mis en place. Les différents travaux de découpe ou de ponçage se feront de manière réfléchie afin de limiter au maximum les rejets dans l'air. Les déchets seront stockés afin d'assurer aucun envol. Cette gestion des déchets sera réfléchie avant le début des travaux (organiser le tri, le stockage et les collectes). Et nous pourrons opter, dans la mesure du possible, pour des méthodes de construction moins génératrices de déchets, comme le préfabriqué, et réduire les opérations sur chantier.

Les riverains seront informés de la durée et des horaires du chantier, les mesures adéquates seront prises lors de la phase du chantier afin d'assurer une maîtrise des différentes nuisances.

- Le projet prévoit la construction de magasins et d'une crèche. Ces structures seront des lieux de proximité, la crèche sera principalement utilisée par les habitants de Port-Saint-Louis-du-Rhône et ainsi la voiture ne sera pas utilisée uniquement pour l'accès à la crèche. Les commerces sont pensés comme des commerces de proximité, réduisant ainsi l'usage de la voiture personnelle et favorisant les modes de transport doux.

Une estimation du trafic a été réalisée (disponible en pièce jointe) suivant le trafic généré par le projet pour les heures de pointes le matin et le soir.

Le site est très bien desservi par le réseau de transport public (lignes de bus 1, 2 et 3), la commune est de plus l'arrivée Ouest de la Via Rhôna (itinéraire vélo qui suit le Rhône des rives du lac Léman aux plages de la Méditerranée sur 815 km).